
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 153 DU 26 MARS 2025
portant nomination ou promotion aux grades supérieurs de
certains officiers des Forces armées béninoises.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,**

CHEF DU GOUVERNEMENT,

L'Investigateur

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises, telle que modifiée par la loi n° 2020-15 du 03 juillet 2020 ;
- vu** la loi n° 2020-19 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des personnels des Forces armées béninoises, telle que modifiée par la loi n° 2020-28 du 02 septembre 2020 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-001 du 06 janvier 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-574 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense nationale ;
- vu** l'arrêté n° 2021-5937/MDN/DC/SG/CJ/DAF/SRHDS/DPM/SA/020SGG21 du 22 novembre 2021 fixant les critères de mérite, de choix et d'inscription au tableau d'avancement de grades dans les Forces armées béninoises ;
- vu** l'arrêté n° 2022-4979/MDN/DC/SG/CJ/DPAF/SRHTE/DPM/SA/056SGG22 du 29 août 2022 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la Commission nationale d'Avancement des personnels des Forces armées béninoises ;
- vu** l'arrêté n° 2025-0036/MDN/DC/SG/CJ/DPAF/SRHTE/DPM/SP-C/003SGG25 du 16 janvier 2025 portant inscription au tableau d'avancement de grades des officiers des Forces armées béninoises ;
- sur** proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 mars 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont promus au grade supérieur au mérite ou au choix, les officiers des Forces armées béninoises dont les noms suivent. Il s'agit de :



I. Grade de Colonel-major et homologues

1.1. Armée de terre

- 1.1.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2025
• Intendant militaire de 1^{ère} classe ASSOGBA C. Alfred Echelon unique
- 1.1.2. Pour compter du 1^{er} avril 2025
• Colonel TEVOEDJRE Dieudonné Djimon Echelon unique
- 1.1.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2025
• Colonel OSSAH Houssou Pierre Echelon unique
- 1.1.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2025
• Colonel KOUTON Roland Renaud Echelon unique
• Colonel N'DAH SEKOU G. Hervé Tikpatimah Echelon unique

1.2. Armée de l'air

- 1.2.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2025
Néant
- 1.2.2. Pour compter du 1^{er} avril 2025
• Colonel AVOCANH Hermann William Echelon unique
- 1.2.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2025
Néant
- 1.2.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2025
Néant

L'Investigateur

1.3. Marine nationale

- 1.3.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2025
Néant
- 1.3.2. Pour compter du 1^{er} avril 2025
Néant
- 1.3.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2025
• Capitaine de vaisseau HOUNKPATIN Dossa Echelon unique
- 1.3.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2025
Néant

1.4. Garde nationale

Néant

II. Grade de Colonel et homologues

2.1. Armée de terre

2.1.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2025

- Intendant militaire de 2^{ème} classe SOVI Emmanuel Echelon 2

2.1.2. Pour compter du 1^{er} avril 2025

- Lieutenant-colonel TOZE Henri Agossou Echelon 2
- Lieutenant-colonel AGBIDI Jules Echelon 2

2.1.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2025

- Lieutenant-colonel MAGNON Damien Echelon 2
- Lieutenant-colonel DEGUE N. P. Armel Echelon 2

2.1.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2025

- Lieutenant-colonel OKE Idrissou Ismaël Echelon 2
- Médecin-lieutenant-colonel HOUNKPEVI Mahounakpo Echelon 1
- Médecin-lieutenant-colonel RAIMI Adbou Ganiou Echelon 1

2.2. Armée de l'air

Néant

2.3. Marine nationale

2.3.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2025

Néant

2.3.2. Pour compter du 1^{er} avril 2025

Néant

2.3.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2025

- Capitaine de frégate VIEYRA Jules Thierry Echelon 2

2.3.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2025

Néant

2.4. Garde nationale

2.4.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2025

Néant



2.4.2. Pour compter du 1^{er} avril 2025

- Lieutenant-colonel JOHNSON Jaasaï James

Echelon 2

2.4.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2025

Néant

2.4.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2025

Néant

III. Grade de Lieutenant-colonel et homologues

3.1. Armée de terre

3.1.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2025

- Commandant MESSOUNA A. Moussa
- Commandant YAROU-TANGA Abdel-Kader

Echelon 3

Echelon 3

3.1.2. Pour compter du 1^{er} avril 2025

- Commandant ATCHOKOSSI Daniel Akponin
- Commandant ALLABY Serge Christian
- Commandant BINOÏ Innocent

Echelon 3

Echelon 3

Echelon 3

3.1.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2025

- Commandant ADJANOHOON Boris Edouard
- Commandant KASSA Cocou Louis
- Commandant FANTODJI Mègnonhou François
- Commandant DELEKE Biwègnon Coffi Joël
- Commandant ADJELE Asséréou Salomon

Echelon 3

Echelon 3

Echelon 3

Echelon 3

Echelon 3

3.1.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2025

- Commandant KATCHA Kuassi Antoine Alain
- Commandant BOKINI Okourin Mathias
- Médecin-commandant EFIO Mariano
- Médecin-commandant SOUMMONNI Ague francis
- Médecin-commandant YAYA-OYE Adédoyin Djibril
- Médecin-commandant DJOSSOU Hontongnon Julien
- Médecin-commandant DOKPONOU Y. C. H. Prénécias

Echelon 3

Echelon 3

Echelon 3

Echelon 1

Echelon 2

Echelon 1

Echelon 2

3.2. Armée de l'air

3.2.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2025

Néant

- 3.2.2. Pour compter du 1^{er} avril 2025
 - Commandant MONDA Olayéni Thierry Echelon 3
- 3.2.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2025
 - Commandant SOHOU Kocouvi Fernand Echelon 2
- 3.2.4. . Pour compter du 1^{er} octobre 2025
 - Commandant AKPAKI Koutchika Gildas Echelon 3

3.3. Marine nationale

- 3.3.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2025
Néant
- 3.3.2. Pour compter du 1^{er} avril 2025
 - Capitaine de corvette HOUNKANRIN B. C. Orphée Echelon 3
- 3.3.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2025
 - Capitaine de corvette YARO Issa Echelon 3
- 3.3.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2025
 - Capitaine de corvette NOUKPLIGUIDI Cohomlan Jonas Echelon 3

3.4. Garde nationale

- 3.4.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2025
 - Commandant HOUNWANOU Sédjro Samson Hervé Echelon 3
- 3.4.2. Pour compter du 1^{er} avril 2025
Néant
- 3.4.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2025
 - Commandant TCHOGNINOUE Pierre-Claver Cassius Echelon 3
- 3.4.4. . Pour compter du 1^{er} octobre 2025
 - Commandant DAGBEGNON Dégla David Echelon 3

IV. Grade de Commandant et homologues

4.1. Armée de terre

- 4.1.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2025
 - Capitaine-major N'DAH-SEKOU Théodore Louis Echelon 4
 - Capitaine-major WANDJI Yao Euloge Echelon 2

- Capitaine-major GAGA Nicéphore Echelon 4
- Capitaine-major DIMON Alaba Antoine Echelon 2

4.1.2. Pour compter du 1^{er} avril 2025

- Capitaine-major KAKPO Stanislas Bruno Echelon 2
- Capitaine-major KOUNOUDJI Sèna Espérance Irenée Echelon 4
- Capitaine-major DEGBEGNON Nestor Yétongnon Echelon 2
- Capitaine-major TOSSA Codjo Ernest Echelon 2
- Capitaine-major IDRISOU Abdoul-Nasser Echelon 4
- Capitaine-major SEDO Kocou Félix Echelon 4
- Capitaine-major AMOUSSOU Paulin Echelon 2
- Capitaine-major IBRAÏMA Orou Tori Echelon 4
- Capitaine-major BIAOU Martinien Echelon 4

4.1.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2025

- Capitaine-major BEHANZIN Marc Sewlan Echelon 2
- Capitaine-major GBADESSI Stanislas Sartre Echelon 2
- Capitaine-major GBOLOU Joseph Adégnika Echelon 2
- Capitaine-major HOUNCHONOU Chitou Echelon 2
- Capitaine-major HOUNNOUVI Ulrich Brillant Echelon 2
- Capitaine-major YABI Chabi Sabin Martin Echelon 2
- Capitaine-major OSSE Moïse Oyédélé Echelon 2
- Capitaine-major ADJAI Edouardine Echelon 4
- Capitaine-major AGOSSOUKPE A. T. Sétondji Echelon 4
- Capitaine-major GANDONOU M. A. Wilfrid Ablo Echelon 2
- Capitaine-major MADEGNAN Tchiobiova Georges Echelon 4
- Capitaine-major N'TCHA N'TCHA André Echelon 2
- Médecin capitaine-major BONI Steve Marius Echelon 2

4.1.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2025

- Capitaine-major BOTON Abèminaki Echelon 4
- Capitaine-major SANNY Adékounlé Sylvère-Eric Echelon 2
- Capitaine-major AFFOMAÏ T. Godson Adolphe Echelon 4
- Capitaine-major LABINTAN Daniel Adéniyi Stanislas Echelon 4
- Capitaine-major N'KOUE M'PO Jules Echelon 4
- Capitaine-major HOUNKPE Aimé Echelon 4
- Capitaine-major SAGBO G. Sèvèho Moïse Samos Echelon 4
- Capitaine-major DJAHUNTA Sétondji Peace Gildas G. Echelon 2
- Capitaine-major SOSSOUHOUNTO L. Miguel Sègla Echelon 2
- Capitaine-major MOUSSA ALASSOLE Massaoud Echelon 4
- Capitaine-major DOS SANTOS Lionel Francis Echelon 2
- Capitaine-major TAWEMA YANTEKOUA K. Sylvestre Echelon 4
- Capitaine-major SINAWONRON BANI Kodo Echelon 4

L'Investigateur



- Capitaine-major KANDISSOUNON Franck Cédric Echelon 4
- Médecin-capitaine-major AFFOKPON Sègnon Bruno Echelon 4
- Médecin-capitaine-major ADAMOU AFFO M. Adile Echelon 2
- Médecin-capitaine-major DJOGBE R. Michaël Gnidé Echelon 2
- Médecin-capitaine-major SOGNI G. Kévin Saturnin Echelon 2

4.2. Armée de l'air

4.2.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2025

- Capitaine-major BAKO ASSOUMA Idrissou Echelon 4

4.2.2. Pour compter du 1^{er} avril 2025 Néant

4.2.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2025 Néant

4.2.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2025

- Médecin-capitaine-major TOGAN Mèdèssè Roméo Echelon 2

4.3. Marine nationale

L'Investigateur

4.3.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2025

- Médecin-lieutenant de vaisseau-major ESSOU N. Espérance Echelon 2
- Lieutenant de vaisseau-major SOGLO Sètchamian Claude Echelon 2

4.3.2. Pour compter du 1^{er} avril 2025

- Lieutenant de vaisseau-major KPATINVOH N. Mathieu Echelon 4

4.3.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2025

- Lieutenant de vaisseau-major MOUMOUNI N. Alamou Echelon 4

4.3.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2025

- Lieutenant de vaisseau-major AFFATON Boton Gaston Echelon 2
- Lieutenant de vaisseau-major ADJATI Folidja Elie Echelon 4

4.4. Garde nationale

4.4.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2025

- Capitaine-major NONTI DATRI Bienvenu Echelon 2

4.4.2. Pour compter du 1^{er} avril 2025

- Capitaine-major BOSSOU Ayélogou Edmond Echelon 2



4.4.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2025
• Capitaine-major HOUEDAKOR Koffineau Damien Echelon 4

4.4.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2025
• Capitaine-major CHOKKI Yves. Echelon 2

Article 2

Les promotions ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par les textes en vigueur en la matière.

Article 3

L'Investigateur
Le décrochage d'un officier du tableau d'avancement entraîne automatiquement l'annulation de sa promotion au grade supérieur.

Article 4

Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.
Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 26 mars 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et
des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre délégué auprès du Président de la
République, chargé de la Défense nationale,



Fortunet Alain NOUATIN

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MDN 2 ; AUTRES MINISTÈRES 19 ; SGG 4 ; JORB 1.